

Zeitschrift:	Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber:	Chancellerie d'État du canton de Berne
Band:	25 (1886)
Register:	Table alphabétique des matières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Table alphabétique
des matières
contenues dans le Tome XXV
du Bulletin des lois.
(Année 1886).**



A.

	Pages
<i>Actes de l'état civil.</i> Déclaration entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement italien concernant la communication réciproque et gratuite des —	56
<i>Allemagne.</i> Voir <i>Mariages</i> .	
<i>Amendes.</i> Loi sur l'emploi du produit des — .	49
<i>Assistance judiciaire.</i> Convention entre la Suisse et la Belgique sur l' — devant les tribunaux (bénéfice du pauvre)	196
<i>Auberges.</i> Arrêté portant rectification du texte français du dernier alinéa de l'art. 34 de la loi sur les —	17

B.

<i>Bâle-Ville.</i> Voir <i>Extradition</i> .	
<i>Banque cantonale.</i> Loi sur la — bernoise . . .	39
<i>Belgique.</i> Voir <i>Assistance judiciaire</i> .	
<i>Bénéfice du pauvre.</i> Voir <i>Assistance judiciaire</i> .	
<i>Bohémiens et montreurs d'animaux.</i> Circulaire du Conseil-exécutif concernant les —	111

	Pages
<i>Boîtes de montres d'or.</i> Arrêté fédéral concernant l'indication du titre 0,585 sur les —	187
<i>Brechershäusern.</i> Décret concernant la séparation de la commune de — de la paroisse et de la municipalité de Koppigen et sa réunion à la paroisse et à la municipalité de Wynigen	15
<i>Brünig.</i> Décret concernant la participation de l'Etat de Berne à la construction du chemin de fer du —	113

C.

<i>Chasse.</i> Voir <i>Districts francs</i> .	
<i>Chili.</i> Voir <i>Convention d'arbitrage</i> .	
<i>Choucroute.</i> Arrêté relatif aux installations pour la fabrication de la —	195
<i>Colis postaux.</i> Acte additionnel à la convention du 3 novembre 1880 concernant l'échange des — sans déclaration de valeur	134
Acte additionnel à la convention du 3 novembre 1880 concernant l'échange des —	141
<i>Commissions rogatoires.</i> Circulaire de la Chambre d'accusation concernant la gratuité des —	159
<i>Convention d'arbitrage entre la Suisse et le Chili</i>	201
<i>Conventions postales internationales</i> conclues au congrès de Lisbonne	115
<i>Corps.</i> Voir <i>Levée des corps</i> .	

D.

<i>Déchets d'or et d'argent.</i> Loi fédérale sur le commerce des —	162
Règlement d'exécution pour ladite loi	182

	Pages
Instructions concernant les attestations requises des personnes qui présentent des — à la vente, à la fonte ou à l'essai	191
<i>Districts francs.</i> Règlement concernant les — pour la chasse au gibier de montagne	71
<i>Divorce.</i> Circulaire de la Cour d'appel et de cas- sation concernant la communication des juge- ments de divorce aux officiers de l'état civil et les indications que doivent renfermer les actes dans les affaires de	52
 E.	
<i>Emprunts.</i> Voir Plan d'amortissement.	
<i>Epidémies.</i> Loi fédérale concernant les mesures à prendre contre les — offrant un danger général	170
<i>Epizooties.</i> Loi fédérale modifiant la loi fédérale de 1872 concernant les mesures de police à prendre contre les —	168
<i>Extradition.</i> Convention entre les cantons de Bâle- ville et de Berne pour l'extradition réciproque des individus ayant commis des infractions non spécifiées par la loi fédérale du 24 juillet 1852	189
<i>Extraits statistiques des registres de l'état civil.</i> Modi- fication des instructions concernant la commu- nication aux autorités féd. d' —	194

G.

<i>Gratuité des fonctions des autorités civiles en matière de justice pénale militaire.</i> Circulaire du Conseil fédéral concernant la —	198
--	-----

H.

	Pages
<i>Herzogenbuchsee.</i> Décret modifiant les cercles électoraux de Rohrbach et d' — et fixant leur représentation au Grand Conseil	37

L.

<i>Langenthal-Huttwyl.</i> Arrêté concernant la participation de l'Etat à la construction d'un chemin de fer de —	14
<i>Lettres avec valeurs déclarées.</i> Acte additionnel à l'arrangement concernant l'échange des —	128
<i>Levée des corps.</i> Circulaire de la Chambre d'accusation concernant le mode de procéder à la —	175
<i>Livrets d'identité.</i> Arrangement concernant l'introduction des — dans le trafic postal international	150

M.

<i>Mandats de poste.</i> Acte additionnel à l'arrangement concernant l'échange des —	131
<i>Mariages.</i> Convention entre la Suisse et l'Empire allemand dans le but de faciliter les — des ressortissants des deux pays	109
<i>Montreurs d'animaux.</i> Voir <i>Bohémiens</i> .	

P.

<i>Pêche.</i> Règlement d'exécution pour l'art. 12 de la loi fédérale sur la pêche concernant l'altération des eaux au préjudice de la —	68
<i>Phylloxera.</i> Règlement d'exécution concernant les mesures à prendre contre le —	1
<i>Plan d'amortissement.</i> Arrêté relatif au — des emprunts de 1880 et 1885	28

	Pages
<i>Poids et mesures.</i> Arrêté du Conseil fédéral concernant l'abrogation de l'art. 24 du règlement d'exécution sur les —	181

R.

<i>Recouvrements par la poste.</i> Arrangement concernant le service des —	143
<i>Règlement de transport pour les postes suisses.</i> Arrêté fédérale modifiant l'art. 23 du —	179
<i>Rohrbach.</i> Voir <i>Herzogenbuchsee.</i>	
<i>Roumanie.</i> Traité de commerce entre la Suisse et la —	63

S.

<i>Synode évangélique réformé.</i> Décret modifiant en partie l'article 1 ^{er} du décret relatif à l'organisation du —	77
<i>Station centrale d'essais forestiers.</i> Règlement concernant l'organisation de la —	58

T.

<i>Taxe d'exemption du service militaire.</i> Ordonnance concernant le recouvrement de la —	18
<i>Télégraphes.</i> Ordonnance concernant l'emploi des — dans l'intérieur de la Suisse	79
<i>Thierachern.</i> Décret instituant deux assemblées politiques pour la paroisse de —	35
<i>Arrêté fixant le siège des assemblées politiques de — et d'Uetendorf</i>	36

U.

Uetendorf. Voir *Thierachern.*

